



Communiqué de Presse

Pharnext annonce la réalisation du regroupement de ses actions à raison de 1 action nouvelle contre 5 000 anciennes, le début des négociations des actions issues du regroupement à compter du mercredi 23 novembre 2022, ainsi qu'une réduction du capital

- Regroupement par voie d'échange de 5 000 actions anciennes contre 1 action nouvelle
- Prise d'effet du regroupement le mercredi 23 novembre 2022
- Reprise de la faculté d'exercice des valeurs mobilières le mercredi 23 novembre 2022
- Réduction du capital social à 39.320,43 euros

PARIS, France, le 22 novembre 2022 à 18h00 (CET) – Pharnext SA (FR001400BV89 - ALPHA) (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, annonce aujourd'hui la réalisation du regroupement de ses actions, tel que décidé par son Conseil d'Administration le 26 septembre 2022, à raison de 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 1 euro contre 5 000 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,0002 euro, ainsi que l'y a autorisé l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 juin 2022 aux termes de sa huitième résolution.

Ce regroupement permet à la Société de réduire la volatilité du cours de l'action Pharnext et à favoriser sa stabilisation.

Les principales caractéristiques de ce regroupement sont les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 19.660.215.000 titres (nombre d'actions ajusté notamment suite à l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital préalable à la période de suspension)
- Nombre d'actions nouvelles issues du regroupement : 3.932.043 actions
- Code ISIN des actions nouvelles regroupées : FR001400BV89
- Code mnémorique des actions regroupées : ALPHA

L'actionnaire qui n'a pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 5 000 sera indemnisé à hauteur de ses rompus restants dans un délai de 30 jours par son intermédiaire financier.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès d'Euronext Paris selon le calendrier indicatif suivant :

Fermeture de la période de suspension d'exercice des valeurs mobilières	22 novembre 2022
Fin des opérations d'échange	22 novembre 2022
OPERATIONS DE REGROUPEMENT	
Dernière cotation des actions anciennes	22 novembre 2022
Première cotation des actions nouvelles	23 novembre 2022
Record date	24 novembre 2022
Attribution des actions nouvelles	25 novembre 2022
GESTION DES ROMPUS	
Date début indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	28 novembre 2022
Date limite indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	26 décembre 2022

En conséquence du regroupement d'actions, la parité d'exercice des bons de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des obligations convertibles en actions de la Société émis par la société est ajustée de manière proportionnelle à la valeur nominale de l'action. Ces ajustements sont applicables à compter de l'attribution des actions nouvelles issues du regroupement d'actions de la Société, soit le 25 novembre 2022.

REDUCTIONS DE CAPITAL

La Société a également procédé à deux réductions de capital motivées par des pertes.

S'agissant de la première réduction de capital d'une valeur nominale de 0,7974 euro, la Société, faisant usage de l'autorisation en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues qui lui a été consentie aux termes de la cinquième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 30 juin 2021, procède pour des raisons techniques et de lisibilité du nouveau capital social au rachat annulation de 3.987 actions anciennes.

S'agissant de la seconde réduction de capital, la Société, faisant usage de l'autorisation en vue de réduire le capital social qui lui a été consentie aux termes de la neuvième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 17 juin 2022, procède avec effet immédiat, à une réduction de capital d'un montant de 3.892.722,57 euros par voie de réduction de la valeur nominale des 3.932.043 actions composant le capital social de la Société social afin de la ramener de 1 euro à 0,01 euro. Ainsi, au résultat de cette réduction de capital, le capital social est donc ramené de 3.932.043 euros à 39.320,43 euros et est divisé en un nombre inchangé d'actions, soit 3.932.043 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède deux produits en développement clinique. PXT3003 a terminé un essai de Phase III international avec des premiers résultats positifs dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A) et bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Une étude clinique pivot de Phase III internationale de PXT3003 dans la CMT1A, l'essai PREMIER, est actuellement en cours. PXT864 a obtenu des résultats de Phase II encourageants dans la maladie d'Alzheimer et son développement sera poursuivi en partenariats. Les deux candidats médicaments les plus avancés de Pharnext ont été découverts avec l'approche R&D de Pleotherapy™. Pharnext attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risques, notamment financiers détaillés dans ses rapports financiers. Plus d'information sur <https://pharnext.com/fr>. Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400BV89).

Contacts



David Horn Solomon
Directeur Général
contact@pharnext.com
+33 (0)1 41 09 22 30

Relations Presse (International)
Consilium Strategic Communications
Mary-Jane Elliott
Sukaina Virji
Alexandra Harrison
pharnext@consilium-comms.com

Communication Financière (Europe)
Actifin
Ghislaine Gasparetto
ggasparetto@actifin.fr
+33 (0)6 21 10 49 24

Relations Presse (France)
Ulysse Communication
Bruno Arabian
barabian@ulyse-communication.com
+33 (0)6 87 88 47 26
+33 (0)1 81 70 96 30